



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**fête de la
Science**

APPEL À PARTICIPATION
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

FÊTE DE LA SCIENCE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DU 7 AU 17 OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

Qu'est-ce que la Fête de la Science ?	p.3
Pourquoi participer à la Fête de la Science ?	p.3
Vous souhaitez participer ?	p.4
Programme prévisionnel des Villages	p.5
Un soutien financier : les remboursements de frais	p.6
Les thématiques annuelles	p.7
Comment inscrire un projet ?	p.8
Obtenir le label "Fête de la Science"	p.9
Calendrier annuel	p.10
Contacts	p.11

Qu'est-ce que la Fête de la Science ?

La Fête de la Science est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à favoriser, dans un cadre festif, les échanges entre la science et la société !

Pilotée depuis 31 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, c'est un **rendez-vous incontournable** entre le grand public et les acteurs des sciences et des technologies. Au travers d'expérimentations, de débats et d'échanges, la Fête de la Science offre la possibilité de **construire de nouvelles connaissances et de forger ses propres opinions sur les enjeux de notre société.**

En 2022, la Fête de la Science se tiendra du 7 au 17 octobre dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Pourquoi participer à la Fête de la Science ?

Les raisons de participer à la Fête de la Science sont nombreuses et s'enrichissent chaque année grâce aux différents partenaires qui s'impliquent et s'investissent au fil des éditions :

Partager le goût des sciences

Sensibiliser le grand public aux avancées scientifiques et technologiques et leurs impacts sur notre vie quotidienne

Expliquer la démarche scientifique et le travail de recherche

Intéresser les jeunes aux disciplines et filières scientifiques et susciter des vocations

Contribuer à la diffusion des savoirs

Rencontrer les autres acteurs de la culture scientifique et technique

Favoriser les débats autour des enjeux de société et mieux comprendre le monde qui nous entoure

Vous souhaitez participer ?

Pour un établissement scolaire, il y a de multiples façons de participer à la Fête de la Science :

- **En tant qu'organisateur d'un projet Fête de la Science :**
 - Vous pouvez **proposer un événement au sein de votre établissement** ;
 - Vous pouvez **recevoir un chercheur dans l'établissement avec Sciences dans les classes** ;
 - Vous pouvez **tenir un stand sur l'un des Villages des Sciences** de la région.
- **En tant que visiteur sur les événements ouverts au public scolaire**

En tant qu'organisateur d'un projet Fête de la Science

Proposer un événement au sein de votre établissement

La Fête de la Science est l'occasion de créer un événement au sein de son établissement afin de **valoriser les sciences et les projets de classes autour d'un temps fort festif**. Cela peut prendre la forme d'animation par les élèves auprès de leurs camarades, l'intervention de chercheurs, spécialistes, intervenants, acteurs de la culture scientifique, lors de conférences, ateliers, spectacles...

C'est également l'occasion de **co-construire un projet pédagogique avec un scientifique ou un acteur du territoire** (possibilité de mobiliser un parrain, une marraine scientifique) et de le valoriser au sein d'un lieu public proche de votre établissement (médiathèques, bibliothèques ou autre lieu public ouvert).

Recevoir un chercheur dans l'établissement avec Sciences dans les classes

La coordination Fête de la Science, en concertation avec les académies d'Aix-Marseille et de Nice, propose pour les établissements l'organisation du dispositif **Sciences dans les Classes**, permettant aux établissements d'**accueillir un chercheur au sein des classes**. La liste des interventions proposées sera envoyée aux rectorats pour qu'ils puissent le diffuser m-juin et lors de la pré-rentrée de septembre, accompagnée du formulaire d'inscription.



Tenir un stand sur l'un des Villages des Sciences de la région

Dans le cadre de cette manifestation, plusieurs Villages des sciences seront implantés dans la région: Aix-en-Provence, Antibes, Avignon, Caromb, Digne-les-Bains, Gardanne, La Seyne-sur-Mer, Manosque, Marseille, Nice, Sophia-Antipolis, Gap, Villefranche sur Mer, Villeneuve Loubet, Vitrolles...

Sur certains villages, un espace réservé aux projets scientifiques menés dans le cadre scolaire par les établissements du secteur vous permettra de **valoriser vos actions pédagogiques**.

Cette initiative est ouverte aux écoles, collèges et lycées publics et privés de l'académie d'Aix Marseille et de l'académie de Nice.



Programme prévisionnel des Villages des Sciences

Alpes de Haute Provence :

Village des Sciences de Manosque : 6, 7 et 8 octobre

Village des Sciences de Saint Michel : dates à venir

Village des Sciences de Digne : dates à venir

Hautes Alpes :

Village des Sciences de Gap : le 8 octobre

Alpes Maritimes :

Village des Sciences de Villeneuve Loubet : 7, 8 et 9 octobre

Village des Sciences de Nice : 15 et 16 octobre

Village des Sciences d'Antibes : 15 et 16 octobre

Bouches du Rhône :

Fête de la Science à Berre : samedi 8 octobre

Village des Sciences d'Istres : samedi 8 octobre

Village des Sciences de Vitrolles : le samedi 8 octobre
et le samedi 15 octobre

Village des Sciences d'Aix : 7 pour les scolaires, 8 et 9 octobre

Village des Sciences de l'Arbois : 13 octobre, réservé aux primaires

Festival des Sciences de Marseille : 14, 15 et 16 octobre

Village des Sciences de Gardanne : dates à venir

Var :

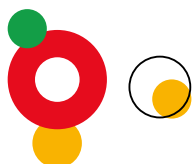
Village des Sciences de la Seyne sur Mer : dates à venir

Vaucluse :

Village des Sciences d'Avignon : le 8 octobre

Village des Sciences de Caromb : 15 et 16 octobre

Village des Sciences de Cavillon : 15 octobre



En tant que visiteur sur les événements ouverts au public scolaire

Il est possible pour les enseignants et élèves de visiter les Villages des sciences et autres actions proposées (visite de laboratoires, d'entreprises, de lieux culturels, rendez-vous live en visio) sur des journées dédiées aux scolaires.

Suite au comité de labellisation prévu le 9 juin, l'ensemble de la programmation à destination des scolaires sera envoyée aux rectorats pour qu'ils puissent le diffuser m-juin.

La programmation scolaire vous sera transmise dans sa version définitive le 30 août 2022, jour de la pré-rentrée, et sera accessible sur le site internet <https://www.fetedelascience.fr/provence-alpes-cote-d-azur>.

Les informations relatives aux modalités d'inscription seront précisées pour chaque événement par leurs organisateurs.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez prendre contact avec la coordination de votre département (Cf. rubrique «Contact»).



Un soutien financier : les remboursements de frais

Dans le cadre de la Fête de la Science cofinancée par l'État et la Région, **une enveloppe budgétaire spécifique est allouée** par la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI) Provence-Alpes-Côte d'Azur **pour soutenir la mise en place de projets sur l'ensemble de la région.**

Pour un projet labellisé « Fête de la Science », un soutien financier peut être proposé au porteur. Il s'agit de montants (de 100 à 1000 €) attribués **sous certaines conditions** et en fonction de la dimension du projet. À noter que ce soutien permet de rembourser tout ou partie des frais liés à l'organisation d'une action Fête de la Science, il ne s'agit pas de financer une manifestation, ni d'une subvention.

Pour en savoir plus, consultez la fiche relative aux remboursements de frais ou demandez la à votre coordination départementale

La thématique annuelle

"Changement climatique Atténuation et adaptation"

La Fête de la Science a toujours été un espace de liberté et de découverte, qui encourage la réflexion et permet d'imaginer un avenir souhaitable, où la **science est profondément ancrée dans la société** et a toute sa place dans les pratiques collectives, sociales, politiques.

Sans tomber dans un « solutionnisme technologique » ou une approche « collapsologue », cette nouvelle édition sera l'**occasion d'esquisser cet avenir désirable, en convoquant toutes les disciplines scientifiques, et en particulier les sciences sociales**, autour de ces **notions d'adaptation et d'atténuation face au défi du siècle qu'est le changement climatique**.

- Comment observe-t-on l'impact de l'activité humaine sur le climat ?
- Comment peut-on atténuer le changement climatique futur (émissions de gaz à effet de serre, adaptation de nos sociétés, des villes...) ?
- Comment faire face à la désinformation et aux climato sceptiques ?
- Quels effets observe-t-on déjà (ou pourront avoir) sur les ressources en eau, l'agriculture ou les plantations forestières, la santé humaine, les migrations humaines ?
- Quels nouveaux récits à la fois littéraire, historique, de communication et éducatif ?
- Comment favoriser le passage à l'action, l'engagement individuel ou collectif ?
- Quelle participation des citoyens à la recherche sur le climat ?

Les questions soulevées par le sujets sont nombreuses, riches et variées !



Les thématiques développées dans la région

En 2022, en complément de la thématique nationale, **plusieurs axes thématiques vont être développés sur les différents événements d'envergure** de la Fête de la Science.

Son et musique, biodiversité, anthropologie, patrimoine, santé, énergies, égalité...
Chaque Village a sa spécificité !

Cette année, la **Semaine du climat et la Fête de la Science joignent leurs forces** pour proposer des activités scientifiques et ludiques au sein des établissements scolaires.

Pour en savoir plus, contactez la coordination de la Fête de la Science (cf. rubrique Contacts).

Comment inscrire un projet ?

Avant toute inscription, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec votre coordination départementale qui vous accompagnera dans les démarches à suivre (Cf. rubrique « Contacts »).

INSCRIPTION

Pour l'édition 2022, l'inscription de votre projet se fait directement en ligne, via le site national de la Fête de la Science, où un bouton « CONTRIBUER » visible sur la gauche de l'écran vous permettra d'accéder à l'espace connecté :

<https://contribuer.fetedelascience.fr/>

À savoir : **Les données renseignées dans l'espace connecté seront examinées en vue de la labellisation du projet.** Il est donc demandé de remplir **le plus précisément possible** la description de votre projet. Les éléments que vous ferez figurer serviront également à l'élaboration des programmes et des supports d'information à destination des visiteurs.

Merci de bien vouloir envoyer une copie du projet par mail à votre coordination (cf contacts p.11).

Attention, l'inscription des projets se fera jusqu'au **15 mai 2022. Au-delà de cette date, aucun projet ne pourra être accepté.**



Propriété intellectuelle des images

Lorsque vous déposez un projet sur la plateforme de la Fête de la Science, vous êtes invité.e.s à ajouter une image afin d'illustrer votre proposition et de donner envie au public d'y assister.

Selon la provenance de cette image, celle-ci n'est pas nécessairement libre de droit, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas nécessairement en disposer gratuitement.

Les conditions d'utilisation et de partage de l'image sont normalement précisées par la banque d'image au sein de laquelle vous l'avez trouvée. **Chaque image a ses propres conditions d'utilisation. Si vous avez le moindre doute, contactez votre coordination départementale**, qui vous indiquera si vous pouvez ou non utiliser cette image, et dans quelles conditions.



Obtenir le label "Fête de la Science"

Les candidatures seront soumises au Comité de Pilotage de la Fête de la Science régional qui se déroulera le **9 juin 2022**.

Le label permet à votre projet d'être estampillé « Fête de la Science ».

Ainsi, **vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de votre coordination**. Le label « Fête de la Science » est donné aux actions qui remplissent la charte déontologique déterminée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Comité de Pilotage régional. **Le projet doit respecter les critères suivants :**

- **Le respect du calendrier**

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science, soit **entre le 7 et le 17 octobre 2022**.

Selon le planning établi, **chaque porteur s'engage à transmettre à sa coordination départementale les informations nécessaires à la constitution des programmes** et des différents outils de communication. De même, **chaque porteur s'engage à remplir une évaluation de son événement après la manifestation**, qui contribuera au bilan national de la Fête de la Science.

- **Le principe de gratuité**

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les **opérations gratuites pour tous les publics**.

- **Le principe de caution scientifique**

Chaque porteur de projet doit garantir la **qualité des contenus scientifiques** des manifestations et **contribuer au développement de la démarche scientifique** en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine. Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats dans l'actualité ou d'une controverse scientifique, les porteurs sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public et le cas échéant proposer la tenue de débats contradictoires.

- **Le principe d'originalité**

La Fête de la Science est l'occasion d'un événement inédit et spécifique à la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux habituellement payant ne peut suffire à une labellisation, un plus doit être proposé pour l'événement tel qu'un accueil ou une animation spécifique.

Attention, le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des projets. Le non-respect de ce cadre pourra engendrer le remboursement des subventions accordées par l'État et la Région.

CALENDRIER ANNUEL

LES DATES CLÉS

- **29 avril** : Journée de production de supports de médiation
- **15 mai** : Date limite de soumission des projets (aucun projet ne sera accepté au-delà de cette date)
- **3 juin** : Colloque "Transition écologique et luttes pour l'égalité"
- **10 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis
- Début septembre : Mise à disposition des outils de communication print
- **Du 7 au 17 octobre** : Fête de la Science
- **18 novembre** : Date limite de réception du bilan de l'opération, photos, vidéos et articles de presse illustrant la manifestation

LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

- **15 mai** : Date limite de réception des demandes de remboursement de frais
- **9 juin** : Commission d'attribution des remboursements de frais
- **18 novembre** : Date limite de réception des dossiers complets pour le versement des remboursements de frais



CONTACTS

Pour construire un projet Fête de la Science, vous inscrire ou vous accompagner, ou pour tout renseignement, contactez la coordination de votre département :



Coordination régionale
Les Petits Débrouillards
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tel. 06 21 64 79 84
fetedelascience.paca@recherche.gouv.fr



Coordination Alpes de Haute-Provence
Fabien MARQUET – Romuald COUTENCEAU
Tél. 04 92 76 69 69 / 06 16 83 07 99
f.marquet@centre-astro.fr
r.coutenceau@centre-astro.fr



Coordination Hautes-Alpes
GSA05
Ophélie Pochon
Tél. 04 92 53 92 70 / 07 85 07 44 18
ophelie@gsa05.fr



Coordination Alpes-Maritimes
Université Côte d'Azur
Anne-Sophie COLDEFY
Tél. 07 78 68 33 28
fetedelascience@univ-cotedazur.fr



Coordination Bouches-du-Rhône
Les Petits Débrouillards Paca
Agathe MATTEI
Tel. 06 21 64 79 84
fetedelascience.paca@recherche.gouv.fr



Coordination Var
Gulliver
Tél. 04 94 67 51 97
fetedelasciencevar@gmail.com



Coordination Vaucluse
Café des Sciences d'Avignon
Isabelle HUAU
Tél. 06 18 62 25 22
isahauu@gmail.com

